

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 75 (1939)

Heft: 31

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : VAUD : *Triple rappel.* — *Admission aux écoles normales.* — *Nécrologie.* — *Dans les sections : Lausanne.* — *Informations : Société évangélique d'éducation.* — *Association des Directeurs.* — GENÈVE : U. I. P. G. — MESSIEURS : *Convocations.* — NEUCHATEL : *Revue des sections.* — JURA : *Chronique.* — GLANURE HISTORIQUE : *Les « Maîtres d'escholles » de La Tour-de-Peilz.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : J.-R. DE SALIS : *Conférence à la Semaine pédagogique : L'idée suisse de l'Etat.* — R. BERGER : *Un village en perspective (dessin).* — *Tableaux scolaires suisses : Saline.* — *Les Livres.*

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

TRIPLE RAPPEL

Brochure Burdet. — Treize présidents de sections n'ont pas encore fait connaître au président S. P. V. le nombre des collègues — membres de leur section — enseignant dans les classes des degrés moyen et supérieur. Ils sont priés de le faire sans tarder (voir *Bulletin* du 25 juin dernier).

Rapports de sections. — Huit rapports de sections sur le sujet mis à l'étude pour le prochain congrès ne nous sont pas encore parvenus. Les présidents de sections que cela concerne voudront bien faire diligence.

Cotisations 1939. — Trente-neuf collègues ont laissé rentrer impayé le remboursement que leur a adressé le caissier S. P. V. ou ont tout bonnement refusé de le payer. Nous prions ces collègues d'expliquer sans retard le motif de leur refus ou d'acquitter leurs cotisations par 20 fr. 25 au compte de chèques II. 2226, pour éviter l'envoi d'un nouveau rembours et frais en sus. *Le Comité.*

L'ADMISSION AUX ÉCOLES NORMALES

Ainsi qu'il l'a déjà été dit ici même, l'Association des maîtres primaires supérieurs vaudois avait, dans sa dernière assemblée générale, formulé le vœu qu'un plus grand nombre d'élèves soit admis à l'Ecole normale, quitte à procéder à une sélection sévère au cours des années d'études. La sous-commission pour la gestion du Département de l'instruction publique s'étant prononcée dans le même sens, le Conseil d'Etat répond :

« La solution proposée par la sous-commission de gestion a déjà été l'objet d'un examen attentif des diverses commissions qui se sont

occupées des épreuves d'admission à l'Ecole normale ; elle a été écartée à cause des difficultés que présenterait la sélection supposée au cours des études. La question sera reprise. En attendant, on a décidé d'admettre, dès l'année prochaine, quelques candidats en plus des besoins ; d'autre part un temps plus long sera consacré à chaque examen. »

Essai intéressant, qui, espérons-le, sera concluant.

Ed. B.

NÉCROLOGIE

† **Ulysse Guidoux.** — Décédé à l'âge de 77 ans, notre collègue fut durant quarante années à la tête de la première classe de Mathod. Esprit d'une piété profonde, le défunt était fortement attaché à l'Eglise nationale ; il remplit durant toute sa carrière les fonctions de chantre, avec une fidélité exemplaire. Ce fut un homme d'une remarquable rectitude de vie et qui vivait entouré du respect de tous.

† **Eugénie Emery.** — Mlle Emery avait obtenu en 1895 son brevet de capacité ; elle avait débuté dans l'enseignement par divers remplacements, notamment à La Tour-de-Peilz où elle fut nommée définitivement et enseigna pendant 30 ans. Sa retraite, prise le 30 novembre 1927 fut marquée par de touchants témoignages de gratitude et d'affection. Une terrible affliction frappa notre collègue dans les dernières années de sa vie. C'est avec un courage et une abnégation admirables que, dans sa solitude, elle supporta la perte de la vue qui la privait des joies de ce monde. Sa mort fut une délivrance.

† **Augustine Conod-Baud.** — Notre collègue fit toute sa carrière à la Russille (hameau des Clées), dès le 1^{er} novembre 1885 au 31 octobre 1915, date où elle prit sa retraite, après trente années d'enseignement dévoué et apprécié.

Que les familles des disparus veuillent recevoir l'expression de nos sentiments de sincère sympathie.

Ed. B.

DANS LES SECTIONS

Lausanne. — Reprise du cours de gymnastique féminine donné par Mlle Hunziker au local de l'Ecole supérieure. Séances le jeudi, à 17 h. ½, de quinze en quinze jours, dès et y compris le 14 septembre ; invitation cordiale aux collègues de Lausanne et environs.

INFORMATIONS

La Société évangélique d'éducation du canton de Vaud célébrera cet automne le cinquantième anniversaire de sa fondation.

La manifestation débutera le 23 septembre dans l'après-midi, à l'*Aula de l'Ecole normale*, par une séance commémorative suivie d'une conférence de M. G. Chevallaz, directeur, sur « Les valeurs

morales et la défense du pays ». L'importance et l'actualité de ce sujet, ainsi que les compétences indiscutables du conférencier, attirent certainement un nombreux public d'éducateurs patriotes et d'amis de notre jeunesse.

Le soir, à la *Salle paroissiale de Montriond*, des interprètes de talent créeront sur la scène les deux actes de « *Dissonances* », pièce que M. Louis Brasseler, pasteur, a écrite à l'occasion de ce cinquantenaire. Il s'agit de l'éternel conflit qui oppose les jeunes à leurs devanciers quant au sens à donner à la vie. Pourtant, la confiance réciproque qui existe et doit se maintenir entre pères et fils peut assurer la réalisation de leur collaboration féconde plus nécessaire aujourd'hui que jamais.

Le lendemain, à *St-François*, le culte sera présidé par un des vétérans de l'association, M. Jules Vincent, pasteur.

Des collègues dévoués préparent des morceaux de musique à cordes, des quatuors pour voix mixtes qui agrémenteront les divers actes de cette manifestation. On prévoit aussi l'organisation de repas en commun et d'une excursion circulaire en autocar par la Corniche, Mont-Pélerin, Palézieux et Savigny.

Le programme détaillé et l'horaire de ces manifestations ne paraîtront qu'au début de septembre. Ch. G.-H.

ASSOCIATION VAUDOISE DES DIRECTEURS DE CHANT

La Journée annuelle aura lieu à Lausanne, le *mercredi 11 octobre prochain*, d'entente avec le Département. Elle aura un caractère nettement pratique. Le Comité s'est assuré la collaboration de Mme Violette Andréossi, cantatrice, et de M. Carlo Hemmerling, compositeur.

GENÈVE

U. I. P. G. — MESSIEURS CONVOCATIONS

A notre local de *Longemalle* :

- a) Le Comité de la section tiendra séance le *lundi 4 septembre*, à *17 heures précises* ;
- b) Les membres de l'U. I. P. G. seront convoqués en assemblée générale ordinaire le *mercredi 13 septembre*, à *17 heures précises*.

A. L.

NEUCHATEL REVUE DES SECTIONS (*fin*)

Section du Val-de-Travers. — Au début de son rapport, M. *Herbert Jacot-Guillarmod* passe en revue les changements survenus dans l'effectif de sa section. Il accorde une dernière pensée à Jules Jeannet, décédé à Buttes, en pleine activité.

La section a eu trois assemblées générales.

Le 22 mars, à Môtiers, M. *Charles Bonny*, inspecteur, traite le problème de la circulation. Il dit notamment ce qu'on peut faire pour éduquer les réflexes de l'enfant et donne une idée de ce qui s'accomplice dans ce domaine.

Le 21 septembre, de nouveau à Môtiers, après une séance administrative, M. *Edouard Darbre* fait un exposé historique sur le Prieuré Saint-Pierre, de Môtiers, aujourd'hui siège de la maison Mauler et Cie, fabrique de champagne.

Puis l'assemblée fait la visite de ce vénérable bâtiment dont l'origine est antérieure à l'époque de nos premiers comtes, et l'on se sépare après avoir goûté aux produits de la maison offerts aimablement par l'un des chefs, M. Charles Mauler.

Le 30 novembre, encore à Môtiers, nos collègues entendent une conférence très captivante de M. le Dr *Albert Monnard* sur son voyage en Guinée portugaise.

M. *Maurice Thiébaud*, instituteur à Couvet, qui a bien voulu se charger de donner un cours de dessin, expose dans cette séance les principes qui sont à la base de son enseignement.

Le 6 juin, 45 membres de la section se sont rendus en car à Neuchâtel, pour la visite de l'Observatoire.

A cette visite, il faut ajouter celle de l'exposition organisée à Fleurier par un groupe de peintres franco-suisses.

Le Comité a tenu neuf séances.

Section de Boudry. — Cette section, présidée par M. *Jules-Henri Perrenoud*, à Corcelles, a dû procéder au remplacement de son délégué au Comité central, M. Léopold Berner, appelé à la présidence de la S. P. N. M. Marcel Debrot, à Corcelles, lui a succédé.

Mlle Nelly Kramer, à Colombier, est désignée en qualité de suppléante.

Dans la même séance, qui eut lieu le 3 février, la section a adopté une proposition tendant à ce que les membres du C. C. soient nommés selon un mode de rotation semblable à celui de la S. P. V.

Nous avons déjà relaté dans une précédente chronique que le C. C. n'avait pas jugé à propos d'entrer dans les vues de la section de Boudry.

La journée se termina par une visite de la fabrique de câbles de Cortaillod et surtout de son nouveau laboratoire d'essais.

Le 11 juin, exposé de M. *Bonny* sur le problème de la circulation et causerie de M. *E.-A. Niklaus* sur les tendances du groupe « Esprit ». Citons à ce propos le rapport : « Une foule d'idées généreuses, de vues profondes sur le malaise de notre temps ne peuvent pas compenser toujours le vague des solutions proposées comme remèdes ».

Dans une seconde séance, M. *J.-H. Perrenoud* présenta un travail intitulé : *Règle de trois ou Rapports et proportions*. Il conclut à l'in-

traduction dans le manuel d'arithmétique en révision, d'un chapitre sur les rapports et proportions propre à faciliter l'étude des programmes des VI^e et VII^e années.

Une causerie captivante sur l'architecture en pays neuchâtelois, par M. *Jacques Béguin*, architecte, termina cette séance.

Le 24 février, un essai est tenté de réunir la section le soir. Il donna satisfaction, puisque 40 membres répondirent à la convocation du Comité.

M. *Charles Guyot*, professeur, traita de l'Institut neuchâtelois et de la défense du français.

« La soirée, citons encore, fut très intéressante, gaie, vivante et se termina par une discussion animée. »

Il fut décidé aussi de consacrer une séance à la discussion générale du thème du Congrès de Genève dans le but de faciliter la tâche du rapporteur de la Section.

Souhaitons en terminant ce tableau rapide de l'activité de nos sections que l'exercice en cours soit aussi favorable pour elles que celui dont nous venons de faire la revue.

J.-Ed. M.

JURA

CHRONIQUE

Depuis juillet, sous l'effet des pluies et des chaleurs estivales, l'activité corporative s'est singulièrement ralentie. On signale l'une ou l'autre réunion de section, à Beurnevésin, à Boncourt ; mais les rangs sont clairsemés, malgré l'appât des menus intellectuels et gastronomiques que les comités se sont efforcés de préparer. L'Exposition nationale a vu se succéder toutes les classes du Jura et le Congrès, pédagogique comptait une quinzaine de Jurassiens. Le rapporteur jurassien, au dernier moment, a été empêché de se rendre à Zurich, par suite d'un brusque appel sous les armes.

Si l'activité corporative a été si ralentie, est-ce peut-être afin de mieux fréquenter le prochain Congrès de la Société pédagogique jurassienne, qu'organisent nos amis de Moutier, le 9 septembre prochain ? On sait que nos assises pédagogiques, quadriennales, sont en général très fréquentées. C'est l'occasion de retrouver des amis d'études, des collègues habitant aux confins du pays ; c'est aussi, pour les jeunes, l'attrait d'un bal... pédagogique, et, pour tous, la possibilité d'échanger des idées, de confronter des opinions librement d'autant plus que, cette année, le thème général sera : « La formation civique de l'adolescent », thème actuel s'il en est et qui risque de mettre aux prises deux ou trois « Ecoles » différentes ! Mais nous savons que tous nos instituteurs sont patriotes et qu'ils veulent en fin de compte, tout en suivant des chemins différents, le bien suprême de la patrie. Nous ne connaissons pas, heureusement, les raz de

marée et les houles de nos collègues d'outre-Jura, dont certains persistent encore à prôner le pacifisme intégral et l'abandon de l'Empire !

* * *

Il est un point qui nous préoccupe toujours : l'*Educateur*, trait d'union entre les membres de la S. P. R., ne compte guère d'abonnés dans le Jura. Certes, chez nous, les conditions sont spéciales, du fait que nos sections sont en même temps sections de la S. I. B. et de la S. P. R. Or, la S. I. B. édite déjà l'*Ecole bernoise*. Certains collègues, aimant la douce quiétude, un tantinet routiniers, déclarent qu'un journal pédagogique suffit à leur bonheur. Mais nous croyons que l'*Educateur* a sa place toute désignée sur la table de travail de chacun d'entre nous ; il est le complément de l'*Ecole bernoise*. Nos deux revues ne se concurrencent pas ; elles se complètent tout au contraire, d'harmonieuse façon. Aussi espérons-nous qu'à l'occasion du Congrès de Moutier, une offensive pourra être tentée en faveur d'une plus grande diffusion de l'*Educateur* chez nos collègues jurassiens.

V. M.

Nous publions ci-dessous le programme du Congrès de la S. P. J., à Moutier.

Vendredi, 8 septembre 1939. 19 h. : Séance du comité général et des présidents des sections.

Samedi, 9 septembre. 8-9 h. 15 : Distribution des cartes de fête et de logement. 9 h. 30 : Assemblée générale.

Tractanda :

1. Chœur de bienvenue par le Chœur mixte du corps enseignant du district de Moutier et des enfants des écoles primaires de Moutier.
2. Rapport d'activité du Comité central.
3. a) Rapport financier de la S. P. J. ;
b) Fonds du centenaire de l'Ecole normale de Porrentruy.
4. Elections : a) Comité central ; b) Comité général ; c) Délégués jurassiens au Comité central de la S. P. R.
5. Revision des statuts.
6. Discussion du Rapport officiel et des conclusions.
7. Discussion des propositions éventuelles présentées : a) par les sections ; b) par les membres.
8. Imprévu.

12 h. : Visite de l'exposition de dessins des élèves des écoles primaire et secondaire et des tableaux d'enseignement édités par la Société suisse des Instituteurs.

13 h. : Banquet à la halle de gymnastique.

16 h. 30 : Visite des Verreries de Moutier.

20 h. : Soirée familiale et dansante à l'Hôtel de la Gare.

Le Comité.

CHOSES D'AUTREFOIS (*suite*) ¹

Les « Maistres d'Escholle » de La Tour-de-Peilz.

Le régent était payé par quartier, c'est-à-dire par trimestre, à Pentecôte, aux fêtes du début de septembre, à Noël et à Pâques. Parfois le salaire se faisait attendre (il n'y a rien de nouveau sous le soleil) ainsi :

le 22 octobre 1656,

« Mons. Benjamin Collet, notre Seigneur Ministre, a comparu et requis... de vouloir payer le maître descholle de ses sallayres... et que aussy la Cure a besoin de recouvrir (!)... »

Mais l'intervention du pasteur ne semble pas avoir produit l'effet voulu, car deux mois plus tard le régent se plaint « de navoir ni boys ni argent », et en avril de l'année suivante il n'était guère plus avancé, car, écrit le secrétaire :

« ...le régent a derechef comparu et requis son payement d'environ un an à luy dehuz (dû) par N. Jehan de Mellet cy-devant sindique... »

A défaut de Commission des écoles, le Conseil s'immisçait dans le ménage intérieur de la classe :

« 10^e d'apvril 1650.

» Le maître descholle (*sic*) a comparu et luy a esté remontré comme il doibt se comporter en sa decipline, assavoir commenser par les plus petits et, les ayant enseigner, les renvoyer... ce qu'il a promis effectuer par attouchement de main... »

Que penser de cette annotation au Manual :

« Livré au deffunt (!) Mary de Dame Janne Mestraulx... pour la pention d'une année... » (?!)

Dès le mois de décembre 1665, c'est le *sieur Clément* qui fonctionne comme « maître d'escholle » à la place de Jeanne Mestral ; six mois plus tard, mécontent du maigre salaire qui lui est octroyé, celui-ci abandonne son poste sans avertissement ; il est remplacé par *Alexandre Girod* à qui on promet « 55 escus par an, avec deux navées de boys, la maison et jardin de Claude Plantemps sangs la treille... que le S^r Ministre aura. »

Il faut croire que la place n'était pas enviable, car « le 7^e d'apvril 1669 le S^r Alexandre Giroud a demandé son congé après s'être engagé à Chardonne sans nous avertir... on luy baillera cependant attestation de sa fidélité et bon service ».

Le même jour « s'estant présenté le sieur Daniel Berthod du Chasteau d'Aix, cy-devant régent d'eschole à Palézieux, lequel a esté receux..., s'est obligé de mener le champ des pseaumes dans l'Eglise et s'il étoit trouver à propos de faire les prières publiques dans l'Eglise... »

¹ Voir *Bulletin* N° 30.

Les châtiments corporels étaient à l'honneur, mais Berthod dépassait la mesure ; le 5 avril 1671, il lui est représenté « par notre Seigneur Pasteur qu'il ne doibt pas tant chastier les enfants par des coups de pointz, de manche de verges et tirements d'oreilles, et simplement de la verge... ».

Au printemps suivant, un régent, Zacharie Moynat, vient offrir ses services, muni de sérieuses recommandations ; convoqué en séance du Conseil « le Sr Berthod s'est recommandé, priant le voulloir encor reconfirmé pour ceste année, lequel a esté reconfirmé sous les conditions qu'il fera trois escholles par jours l'esté et le mardi une, et l'hyvert deux... ».

Le régent Berthod, maintenu année après année pendant 29 ans, mourut en fonctions au printemps de 1699 ; voici l'unique mention de ce décès au procès-verbal du Conseil :

« 26^e d'avril 1699.

» A esté requis par la vefve du Sr Daniel Berthod la voulloir assister de quelque chose pour faire ensevelir le dit Berthod son mary, a esté trouvé à propos d'ordonner à l'hospitallier de le faire ensevelir à moings frais » (!)

Il n'était pas besoin de se mettre en campagne pour rechercher un régent, un candidat se présentait tôt après :

« 3^e may 1699,

» A esté requis par Monsieur Anthoyne Brun de Annonay en Vivarais (c'est la 1^{re} fois dans le manual qu'un régent est appelé Monsieur) le voulloir recepvoir pour Régent de ce lieu... A promis de commencer demain de tenir lhescholle et de laisser une chambre pour quelques semaines pour réduire les hardes... » [probablement du régent défunt].

Pour la 1^{re} fois il est question de la cérémonie du serment ; en présence du Seigneur Ministre, de Monsieur le châtelain, de Monsieur le Lieutenant ¹, et du Sieur Syndic... le régent a presté serment.:

« de bien exercer la dite charge et de tenir deux fois lescholle par jour à la réserve du Mardi qu'il aura entièrement congé ² et le Salmedi matin tant seulement..., à la réserve des vendanges qu'il aura un mois de congé... a promis de faire la visite des malades en l'absence de notre Seigneur Ministre et de ne chastier les enfants qu'avec la verge... ce qu'il a promis fidellement exercer... »

(A suivre.)

V. MAGNIN.

DERNIÈRE HEURE

Le Congrès de la S. P. J. qui devait avoir lieu à Moutier le 9 septembre est renvoyé à une date ultérieure.

Le Comité.

¹ Ou Lieutenant civil soit vice-châtelain.

² Jour du marché de Vevey.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

LA SEMAINE PÉDAGOGIQUE A ZURICH

L'IDÉE SUISSE DE L'ÉTAT

Extraits de la conférence de M. le Dr J. R. de Salis, professeur à l'Ecole polytechnique fédérale, Zurich.

Mesdames, Messieurs,

L'historien allemand Treitschke a pu dire, au siècle dernier, que la Suisse était « une anomalie, depuis des siècles, dans l'Europe monarchique ».

Or un historien d'aujourd'hui ne pourrait-il pas être tenté, lui aussi, d'affirmer que la Suisse est une anomalie, dans une Europe où triomphe le principe des nationalités ?

... Face à l'étranger, nous avons conscience de défendre une idée qui se trouve en contradiction avec l'idée de *nationalité*, telle qu'elle a été comprise et appliquée à l'époque contemporaine. Nous prétendons, nous aussi, former une nation, puisque, de plus en plus, le mot *nation* tend à devenir synonyme d'*Etat*. Mais nous refusons de reconnaître la primauté de la langue et de la race en matière nationale.

Essayons maintenant de définir la doctrine ou l'idée sur laquelle repose ce que nous sommes bien obligés d'appeler l'*Etat suisse*. Nous sommes en effet obligés de l'appeler ainsi, parce qu'aux yeux de l'univers nous formons un *Etat souverain* et une *nation indépendante*, et que, passées les frontières, on ne nous demandera pas si nous sommes originaires de Neuchâtel ou de Schaffhouse, si nous sommes ruraux ou citadins, catholiques ou protestants. Pourtant, nous sentons plus ou moins vaguement que ces appellations : *Etat*, *nation* nous gênent un peu quand il s'agit de la Suisse. Nous préférons dire *Confédération*, et dans *Confédération* il y a le mot *alliance*.

C'est la fédération, le pacte, les différentes alliances qui ont accompli ce miracle de donner à des populations aussi différentes que possible les unes des autres, le sentiment de former une unité politique et morale. Quiconque ne comprendrait pas que l'*Etat suisse* repose sur l'*idée de contrat*, c'est-à-dire sur la *foi jurée*, n'aurait pas compris, je le crains, le caractère fondamental de la communauté helvétique. Celle-ci tire sa dignité et la solennité de ses engagements d'un serment prêté « au nom de Dieu ».

Dans nos pactes ainsi que dans l'usage qui en a été fait au cours de l'histoire, les idées d'*entr'aide* et de *coopération* ont tenu une place considérable. « Un pour tous, tous pour un », — les formules lapidaires sont souvent les plus vraies. Si, par la suite, une organisation politique, des institutions diverses, des administrations, une armée, une diplomatie, un *Etat fédéral* et un pouvoir central

sont nés en Suisse, il n'est pas moins vrai que les idées d'entr'aide, de coopération et de défense en commun contre les immixtions et les attaques de l'étranger sont demeurées au fond de la vie fédérale. Ces idées se sont imprimées, profondément, dans l'esprit des populations suisses. Malgré la centralisation et l'uniformité inévitable de la vie moderne, c'est avant tout sous la forme fédérative que les citoyens conçoivent cette entr'aide.

...Seuls les cantons, chez nous, sont habilités pour représenter la chose publique et apporter la promesse de coopération et d'entr'aide à leurs confédérés. A telle enseigne qu'on peut dire et qu'on ne doit pas se fatiguer de répéter que *l'entité politique, en Suisse, c'est le canton*. C'est lui qui remplissait les fonctions de l'Etat et qui avait la dignité de République avant que l'Etat fédératif et l'administration centrale fussent nés.

Des écrivains ont compris mieux peut-être que beaucoup d'hommes politiques, que la petite patrie, le canton éveille chez le citoyen de chez nous des sentiments d'affection plus vive que la Confédération. On entend citer un mot de Robert de Traz, qui disait que la Suisse est notre nom de famille et que les cantons sont nos prénoms.

Les constituants de 1848 et de 1874 avaient si bien conscience de ces origines qu'ils ne craignirent pas, en créant l'Etat fédératif, de reprendre, en la faisant figurer en tête du texte de la nouvelle constitution, la vieille formule : « Au nom de Dieu tout puissant ».

De leurs origines, la Confédération et le peuple suisses ont gardé le respect du contrat et, en général, du droit écrit. Il y a peu de pays, peut-être, où la chose jugée soit mieux respectée qu'en Suisse. Chez nous, ni l'Etat ni le particulier ne prennent des engagements à la légère. Nous sommes même connus, à l'étranger, pour notre réserve, qui trahit parfois une sorte de méfiance, et il est patent qu'on ne nous arrache pas facilement une signature nous engageant.

Pour nous, donner une signature est chose grave et presque sacrée. Et nous sommes assez sévères à ceux qui ne tiennent pas leurs engagements. Quoi qu'il en soit, il y a un fond juridique dans la vie publique et privée de notre pays et qui vient, sans aucun doute possible, des origines et de l'évolution mêmes de la Confédération suisse.

On nous fait crédit à l'étranger, — et je donne à cette expression une interprétation très large. Or le crédit repose presque exclusivement sur des données psychologiques, en l'espèce sur la confiance. On ne fait crédit qu'à ceux en qui l'on a foi. Et l'on n'a foi qu'en ceux qui respectent les contrats.

Nous voici, par ce détour, revenus à ce qu'il convient de considérer comme l'idée suisse de l'Etat : sans contrat, pas d'Etat suisse, pas de peuple suisse. C'est le contrat qui, à travers les siècles, a créé les deux.

N'oublions pas que les cantons ont empêché qu'un problème des *minorités nationales* puisse naître, en Suisse. Le canton étant l'entité politique, la Suisse a pu résoudre le problème des langues sans avoir à le résoudre. Les étrangers nous admirent, je crois, surtout pour notre régime de paix intérieure. C'est qu'ils partent de l'idée erronée qu'il y a des « nationalités », en Suisse, ou même des « minorités nationales ». Or, dans notre système fédéraliste, les groupes ethniques et linguistiques ne se sont jamais constitués en entités politiques et n'ont jamais formé des blocs compacts. La Suisse ne compte pas 3 ou 4 nationalités, elle compte 22 cantons ; dans un de ces cantons on parle trois langues différentes, dans trois autres cantons on parle deux langues différentes.

Chaque canton ayant dans ses attributions les questions relatives à l'instruction publique, ce ne sont donc pas les majorités ethniques qui peuvent légiférer en matière d'enseignement ni les minorités qui peuvent revendiquer l'autonomie culturelle. Ces questions, en vérité, sont sans objet, chez nous, mais elles ne seront sans objet qu'aussi longtemps que nous aurons le respect de la langue, de la civilisation, de la race, de la religion d'autrui.

La vraie liberté suisse, c'est ce respect, cette tolérance, cette générosité qui nous coûtent parfois un effort mais sans lesquels les discordes naîtraient immanquablement au sein de la Confédération. Les forces centrifuges qui existent certainement dans notre pays ne peuvent pas être matées par la force, elles ont besoin, au contraire, de s'équilibrer en pleine liberté. Il y a, au fond de tout cela, une idée d'*universalité* (et non d'*internationalisme*) et d'*humanité* (et non d'*humanitarisme*) qui fait partie intégrante de l'idée suisse de l'Etat. Sans le respect de la personne humaine, des droits et des libertés de la personne humaine, la Suisse risquerait presque de perdre sa raison d'être. Sa grandeur morale, son rayonnement spirituel résident dans cet idéal, et les plus grands noms de notre histoire, les hommes que nous vénérons avant tout, ont précisément vécu et lutté pour cet idéal. Ils ont nom Nicolas de Flüe, Zwingli, J.-J. Rousseau, Pestalozzi, le P. Girard, Alexandre Vinet, Henri Dunant, le général Dufour, Gottfried Keller. Car, chez nous, les généraux ne sont pas des Bonaparte, et les poètes ne sont pas des Shakespeare. Mais les généraux et les poètes sont également des humanistes et des patriotes. Dufour lisait des Odes d'Horace pendant la campagne du Sonderbund. Gottfried Keller remplissait des fonctions publiques, au Rathaus de Zurich. Le terrain d'entente entre Suisses d'origine, de langue et de religion différentes, il faut le chercher dans ce patriottisme éclairé et cet humanisme foncier qui animait, — j'ai failli dire : qui illuminait ces bons esprits qui ont illustré l'histoire de notre pays.

Dr J. R. DE SALIS.

DESSIN**UN VILLAGE EN PERSPECTIVE SIMPLIFIÉE**

Beaucoup mieux qu'un plan, une vue dite à *vol d'oiseau* (c'est-à-dire plongeante et oblique) montre l'aspect réel d'une ville ou d'un village. Les édifices y apparaissent avec leur *volume*, ce qui les fait reconnaître immédiatement. Quand on compare les **plans** de villes reproduits dans nos manuels avec les **vues** plongeantes des dessinateurs des XVI^e et XVII^e siècles, on doit reconnaître que si les premiers sont plus exacts, les secondes sont bien plus suggestives. Aujourd'hui, on revient heureusement à ce mode de représentation grâce aux photographies prises d'avion.

A l'école on peut fort bien dessiner des vues plongeantes dans lesquelles des groupes de maisons apparaissent en relief, combinant ainsi une vue en *élévation* et une vue en *plan*. Voici un exemple de leçon pratique :

Par un croquis au tableau noir (Fig. 1), le maître rappelle les principes de la perspective axonométrique que nous avons exposés dans *l'Éducateur* du 29 octobre 1938. En axonométrique les verticales restent verticales, les horizontales fuyant vers la gauche restent parallèles entre elles, les horizontales fuyant à droite font de même, sans que leur obliquité soit nécessairement identique des deux côtés.

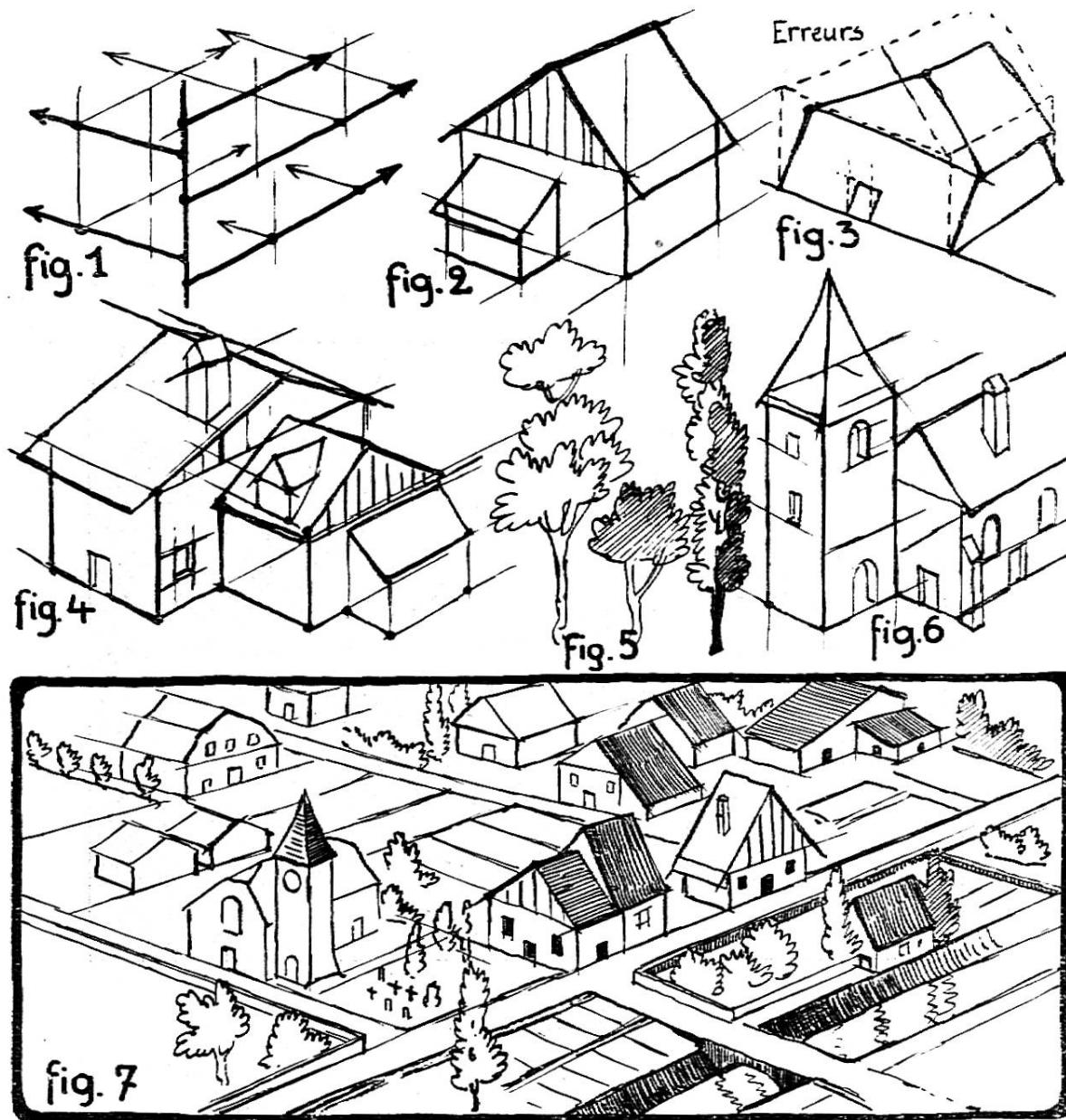
Dans un premier exercice on dessine un village imaginaire. L'enfant n'étant pas obligé d'obtenir une ressemblance quelconque peut ainsi beaucoup mieux concentrer son attention sur l'exactitude du parallélisme. Chaque élève compose un dessin personnel en disposant les maisons comme il lui plaît. Mais, étant donné la tendance irrésistible qu'a l'enfant de répéter sans cesse le même motif, la même maison, le même cadre (loi de l'automatisme), le maître fera bien de tracer au tableau quelques constructions variées dans le genre de nos fig. 2, 4, 5 et 6, en recommandant aux élèves de créer un *ensemble aussi riche que possible* : beaucoup de maisons de toutes formes, une église, des granges, des jardins, des chemins, des arbres de toutes grandeurs, des murs, des cheminées sur les toits.

Il faudra s'attendre à ce que les élèves fassent l'erreur bien connue indiquée en traits pleins dans la fig. 3, selon la loi de l'*inclinaison sur les obliques*. Après avoir reproduit ce croquis faux au tableau, le maître le corrige devant sa classe comme l'indique le pointillé et recommande de vérifier la verticalité de tous les murs, éventuellement au moyen d'une règle. Il faudra insister sur cette vérification parce que l'enfant *ne voit pas ses erreurs*, en dépit de sa bonne volonté.

La mise en place terminée, le dessin est ombré au crayon, en ayant soin de mettre les ombres toutes du même côté, et même peint à

l'aquarelle. On peut aussi se contenter d'un dessin à la plume, comme le montre notre fig. 7, en traduisant les ombres par des hachures.

Une fois que les élèves sont entraînés à construire rapidement des



volumes en perspective simplifiée on leur demande de reconstituer de mémoire leur village ou du moins leur quartier, si le village est très grand. Les villages qui se prêtent le mieux à cet exercice sont ceux dont les maisons sont disposées *en damier* et qui s'étendent sur un terrain plat. Si on peut les observer du haut d'une colline, cela n'ira que mieux. A défaut de l'observation directe, le maître trace le plan du village au tableau noir et élève à l'angle de chaque maison des verticales pour marquer les murs. Il se gardera d'exiger de l'enfant une exactitude que seul un géomètre ou un architecte serait capable d'obtenir. On ne peut lui demander qu'une ressemblance approxima-

tive aussi bien en ce qui concerne la forme des maisons que leur emplacement.

Nous rappelons que dans une vue plongeante oblique, l'horizon est supposé en dehors du dessin. Par conséquent on ne dessinera pas de ciel ; le terrain montera jusqu'au bord supérieur de la feuille.

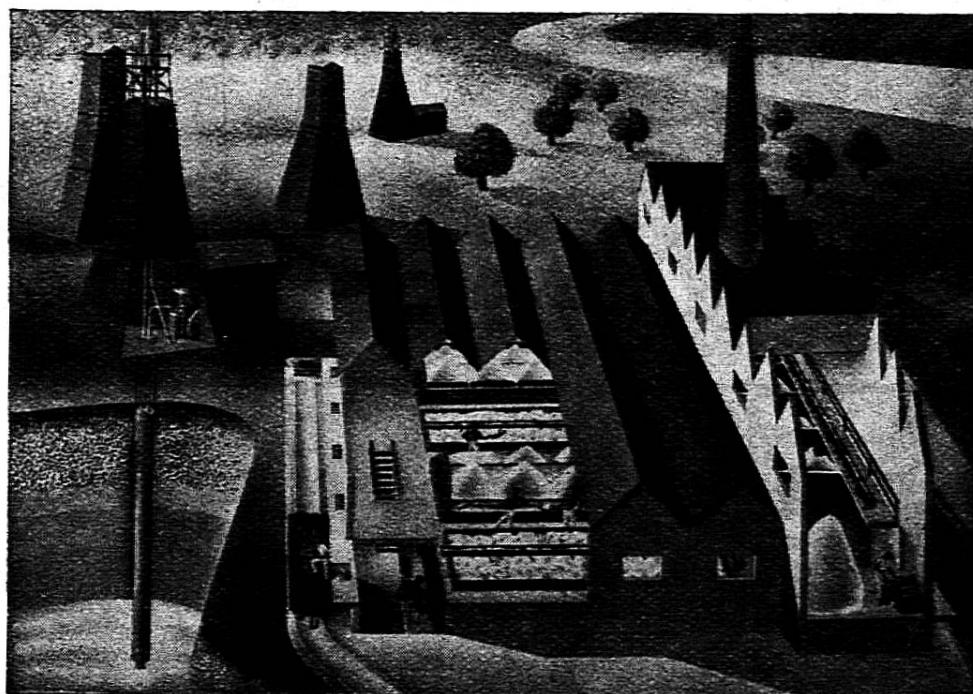
Richard BERGER.

TABLEAUX SCOLAIRES SUISSES

SALINE

Groupe : Travaux industriels.

Peintre : Karl Erni, Lucerne. Bourgeois de Lucerne, né en 1909.



Le tableau.

Le peintre de ce tableau très spécial a déjà donné la mesure de son talent avec « l'Usine électrique » qui a paru dans la première édition des tableaux scolaires. Le jeune Lucernois doit à son milieu familial de porter un intérêt particulier à la technique et à ses applications industrielles. Ses œuvres sont d'un dessin si net et si exact qu'elles révèlent un style spécial et personnel. Mais l'effet artistique de ses tableaux est dû à une cause différente. Erni est un représentant des peintres à tendances abstraites. Il s'est fait un nom, même à l'étranger, dans ces écoles d'art moderne qui tentèrent l'essai de se libérer de l'objet et de n'employer pour l'expression artistique que la forme pure et les valeurs de la couleur.

La pleine possession de son métier et son travail créateur lui ont enseigné à se détacher de tous les procédés traditionnels et l'ont

rendu capable, dans la représentation d'un thème donné, de s'éloigner d'une banale reproduction photographique. Il saisit l'essentiel des choses et par cela même l'objet recréé atteint à une vie infiniment plus générale.

Voilà pourquoi ce tableau est capable, à côté de son but principal didactique et pédagogique, de laisser pressentir les idées, les secrets et la technique de ces réalisations artistiques d'un nouveau genre.

(D'après *M. Simmen.*)

LE SEL DE CUISINE

1. Le sel, un don de Dieu. — Il nous paraît tout naturel d'utiliser du sel, mais autrefois, alors qu'il était très difficile de s'en procurer, il était hautement apprécié. Homère, dans l'Iliade, le qualifie de « divin ». Chez les Romains, la table de famille était sanctifiée par la présence de la salière d'argent, héritée de génération en génération. « Rien ne peut être plus utile aux êtres vivants que le sel et le soleil. » Cette expression de Pline prouve que l'on attribuait au sel une vertu extraordinaire. En tous cas, le sel et le pain servaient à désigner ce qui est absolument indispensable. En signe d'amitié, on souhaitait la bienvenue à un hôte avec le sel, de même que chez les peuples slaves, aujourd'hui encore, l'étranger est accueilli en échangeant le pain et le sel. Chez nous aussi, le sel était estimé d'une façon particulière. Ainsi on peut lire dans un rapport bâlois du XVIII^e siècle :

« Le sel est un don de Dieu si magnifique et si nécessaire que ni les hommes ni le bétail ne peuvent s'en passer. Il sert aux uns comme aux autres d'aliment et de médecine. »

2. Ravitaillement en sel, source de préoccupations pour les Confédérés. — Autrefois le commerce du sel était le fait des particuliers. Au moyen âge, l'Etat se chargea de procurer cette denrée. Le sel devint matière fiscale qui promettait une recette assurée, puisque riche ni pauvre ne peuvent s'en passer. Cependant ce n'était pas chose si simple que de se procurer du sel. Il devait être amené au moyen de lourds véhicules par des chemins longs et raboteux et en temps de guerre, au travers de grandes difficultés.

Comme on le sait, les Confédérés tiraient le sel de différentes contrées, de Bourgogne, de Lorraine, de Cologne, de Bavière ou de Salzbourg, mais le transport et les péages le renchérissaient de telle manière que, vers 1504, Berne, Soleure et Bâle s'associèrent pour s'approprier la source salée de St-Hippolyte en Bourgogne, près de Porrentruy sur le Doubs. Avec beaucoup de peine mais pleins d'enthousiasme, ils commencèrent l'exploitation avec l'espoir d'obtenir un sel de cuisine à un prix plus avantageux. Les ducs de Bourgogne se montrèrent mal disposés pour cette entreprise et cette exploitation si pleine de promesses n'eut qu'une existence éphémère.

3. Sous la dépendance de l'étranger. — Pour tous les achats de sel, on devait s'en remettre au bon vouloir des Etats voisins et on était exposé aux caprices des maîtres de l'heure qui, parfois, exprimaient leur mécontentement envers la politique des Confédérés en prélevant d'énormes droits et même en interdisant l'exportation.

Prenons quelques exemples :

En 1599, à la diète de Baden, Zurich se plaint que le gouvernement d'Innsbruck a frappé d'un impôt le dépôt de sel de Hall près de Rüti et que de ce fait chaque couple de barriques renchérisait de 3 florins, ce qui pour une consommation annuelle de 15 000 barriques faisait une bien grosse somme.

En 1610 à la diète des 13 cantons à Baden, Zurich se plaint de nouveau que l'archiduc Maximilien a frappé d'une taxe de 3 florins chaque paire de tonneaux de sel qui passaient à Rüti, ce qui était contraire aux conventions, et demande qu'un messager soit chargé de remettre à l'archiduc une pressante réclamation.

Comme Maximilien ne montrait aucune velléité d'entente, on revint à la charge en 1612. Mais ce fut en vain, et la Confédération dut acquitter ces droits pendant 13 ans. C'est ainsi qu'à cause du sel, la Confédération se trouva très dépendante de l'étranger, car la production des sources salines de Bex, découvertes vers 1554, était insuffisante pour couvrir les besoins de tout le pays.

En 1803, notre pays dut s'engager à commander annuellement 200 000 quintaux de sel français.

Le ravitaillement en sel fut donc une source d'ennuis pour la Confédération jusqu'au moment de la découverte du dépôt de sel de Schweizerhalle qui, d'un coup, devait la libérer de tous soucis à ce sujet.

LES LIVRES

La Société romande des « Lectures populaires » publie une réédition du délicieux récit de Louis Favre, **Jean des Paniers**.

Jeunes et vieux liront et reliront avec joie cette étude de mœurs neuchâteloises, si pleine de saveur, de gaîté, et de vérité humaine.

Nous rappelons qu'on peut devenir membre de la Société en payant une cotisation annuelle de Fr. 2.— au minimum. En ajoutant Fr. 3.— (prix de faveur) les membres de la Société reçoivent les trois publications de l'année, soit 3 volumes de 180 à 220 pages.

Pour les cotisations et les abonnements, s'adresser au Secrétariat administratif, Muveran 11, à Lausanne.

Pour la vente s'adresser à Pro-Juventute, rue de Bourg 8, à Lausanne.



PIANOS

Fréd. OBERLI

LAUSANNE
Mauborget, 8 - Téléphone 3 50 58
ex-accordeur de la maison Czapek

ACCORDAGE - RÉPARATIONS
SOIGNÉES - VENTE

SCHMIDT - FLOHR
et seule représentation des pianos
V. BERDUX

Empaillage de tous les ani-
maux pour écoles
Fabrication de **Fourrures**

Chamoisage de peaux Labor. zool. et Pelleterie, M. Layritz, Bienn 7, ch. d. Pins 15



Prêts en 12 à 24 mensualités, sans caution, rapides, avantageux, discrets, aux membres du corps enseignant. Références de 1^{er} ordre. Va sur place. Timbre-réponse. Banque de Prêts S.A., Paix 4, Lausanne.

Spécialisés pour les tressus en linge de maison

depuis de longues années, et suivant toujours les mêmes qualités de toiles de provenance de l'Emmental et des Vosges, nous comptons parmi notre honorable clientèle de nombreux instituteurs et institutrices. Veuillez s. v. p. nous demander notre devis. Grandes facilités de paiement.

Maison Max MAIER, 42, R. du Rhône, Genève

Bibliothèque nationale suisse,

B E R N E

J. A.

Mobilier en tubes d'acier dans les écoles



Les hygiénistes et les pédagogues prescrivent un mobilier scolaire de formes légères avec pupitres et chaises individuels.

Les modèles en TUBES D'ACIER que nous avons construits répondent à ces prescriptions. Le mobilier en tubes d'acier contribue à répandre dans la salle de classe une atmosphère gaie.

Demandez s. v. p. le nouveau catalogue chez l'une des 3 Maisons :

**BIGLER, SPICHIGER
& Cie S. A.
BIGLEN/Berne**

**USINES EMBRU
S. A.
RUTI/Zurich**

**USINES BALOISES
de MEUBLES en FER
SISSACH**

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION :

ÉDUCATEUR	BULLETIN
ALB. RUDHARDT	CH. GREC
GENÈVE, Pénates, 3	VEVEY, rue du Torrent, 21

ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 33.633 — Chèques postaux II. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 8.—, ÉTRANGER : FR. 11.—.

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

en achetant
vos meubles
à l'innovation
vous êtes sûrs
de toucher juste



GRANDS MAGASINS
INNOVATION
LAUSANNE - RUE DU PONT S.A.